

Concept de protection du UHCB

Version : 29.09.2020
Auteur : Jonas Siegrist

Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

En plus des règles officielles de la fédération, les clubs vaudois doivent également prendre en compte les règles en vigueur de l'OFSP ainsi que celles de l'Etat de Vaud.

Organisation des entraînements

Les principes suivants doivent être respectés impérativement lors des entraînements.

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ».

Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

Du gel désinfectant est mis à disposition à l'entrée des salles par le club.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Jonas Siegrist**. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement via :

Tél. : **079 476 33 33** / Mail : info@uhcbegnins.ch

6. Prescriptions spécifiques

Le local matériel (stock) est accessible uniquement aux entraîneurs et responsables au sein du club.

Les parents des juniors ne sont pas autorisés à entrer dans les salles.

Organisation des journées de championnat

Les principes suivants doivent être respectés impérativement lors des journées de championnat :

7. Pas de symptômes au match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS autorisées** à participer aux journées de championnat. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

8. Règles générales dans l'unihockey suisse

- Il existe une obligation générale de porter un masque pour toute personne âgée de 12 ans et plus lors des manifestations d'unihockey, à l'exception du terrain de jeu et du banc des joueurs.
- Pour chaque événement, un «**Concept de sécurité pour les journées de championnat**» doit être établi.
- Pour chaque événement, un «**Responsable du plan coronavirus**» doit être nommé.
- Pour chaque événement, l'inscription au moyen d'une liste ou d'une application mobile est obligatoire avant d'entrer dans la salle.
- Les clubs doivent garder ces listes pendant 14 jours au moins.
- Les équipes apportent à tous les matches une liste de joueurs avec leur nom, leur date de naissance, leur adresse et leur numéro de téléphone qui doivent être remis à l'organisateur, y compris entraîneurs, coaches/staff et membres de l'équipe qui ont voyagé avec eux.
- Pour les spectateurs, des secteurs séparés avec un maximum de 300 spectateurs par secteur doivent être formés.
- Les spectateurs doivent garder une distance d'au moins 1,5 m autour du terrain.
- Seuls les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les observateurs ont accès au vestiaire.
Les équipes suivantes ne doivent entrer dans le vestiaire qu'après que les équipes précédentes l'ont quitté.
- Si plusieurs matches sont joués dans la même salle le même jour et qu'un vestiaire est donc utilisé plusieurs fois, le vestiaire doit être désinfecté avant de pouvoir être utilisé par une autre équipe.
- La restauration n'est possible que si elle est conforme aux exigences des autorités publiques.

9. Règles supplémentaires pour les matchs sous forme de tournoi

- Les équipes arrivent déjà changées en tenue de match.
- Les vestiaires servent exclusivement à se changer et à se doucher, sinon ils doivent être libérés. Les équipes prennent toujours tout le matériel avec elles.
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit à un minimum absolu.

10. Règles sur le terrain

- Les équipes ne peuvent pas entrer sur le terrain et dans la zone de changement avant que les équipes qui jouaient auparavant ne soient parties.
- Seuls les joueurs, les arbitres et les aides officiels de l'organisateur sont autorisés à entrer sur le terrain. Cela s'applique également pendant la pause. Les jeux de pause ne sont pas autorisés.
- La réunion d'avant-match a lieu à une distance de 1,5 m et avec un masque de protection.
- L'entrée des équipes se fait de manière séparée, soit dans l'espace, soit dans le temps. Les enfants accompagnant les joueurs lors de l'entrée sur le terrain ne sont pas autorisés.
- Il n'y a pas de changement de côté pendant la pause.
- La remise de prix aux meilleurs joueurs n'est autorisée que si les règles de distance sont respectées.
- Au lieu de se serrer la main après le match, les équipes s'alignent l'une en face de l'autre et se disent au revoir par un « lever de canne ».

11. Autres dispositions spécifiques de l'organisateur

Un plan spécifique des flux et des zones (accès, mesures sanitaires complémentaires, ...) est fourni aux équipes visiteuses avant les journées de championnat.

Chaque organisation doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus pour la journée. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés [Pour le UHCB, voir contact sous Pt. 5.].

Clause de non-responsabilité:

- *En cas de doute, les réglementations du canton ou de la commune concernés ou les concepts de protection des responsables privés de l'infrastructure priment s'ils renforcent les principes précédents. Par exemple, les exigences de l'article 2.3 du règlement des matches (RDM) peuvent être ignorées.*
- *Si nécessaire, la Commission technique de swiss unihockey décidera si les exigences de l'organisateur ou des autorités permettent de jouer le match correctement et équitablement pour toutes les équipes ou si les matchs en question ne peuvent pas être joués dans des conditions appropriées. Dans ce cas, les matches seront comptés conformément au „règlement COVID-19 pour la saison 2020/21.*

Le Comité